

Coiffure option Coloriste-Permanentiste

RNCP977 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BP — Brevet professionnel
Code(s) NSF	336
Code(s) ROME	D1202
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure option Coloriste-permanentiste est un professionnel hautement qualifié qui réalise :

- la mise en valeur de la chevelure par équilibre des volumes, des formes, des couleurs ;
- la modification temporaire ou permanente de la couleur : éclaircissement, coloration, association de techniques de décoloration et de coloration, utilisation de techniques de pré coloration et de post coloration ;
- la modification permanente de la forme par frisage ou défrisage : réalisation de décollement de racines, de soutien de coiffage, utilisation de techniques pré et post permanentes ;
- la modification temporaire de la forme sur cheveux naturels ou sensibilisés pour coiffure de ville ;
- le coiffage de ville ;
- les soins du cuir chevelu ;
- les coupes selon modèle au rasoir, aux ciseaux, à la tondeuse...

Il accueille le client, évalue ses attentes, ses motivations et ses besoins, présente les produits et les services, vérifie le déroulement de la prestation, assure l'encaissement et la prise de congé.

Il veille à la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité pour la clientèle et son personnel, et au respect de la réglementation en usage dans la profession.

Il assure le développement des produits et des services par :

- la mise en oeuvre d'actions de fidélisation de la clientèle ;
- la recherche de nouveaux services, de nouveaux produits... ;
- la détermination de prix promotionnels... ;
- la diffusion de nouveaux produits et services.

Il exerce des fonctions d'animation, de formation et de gestion du personnel : recrutement, planification de l'activité , animation et encadrement du personnel. Il peut former des apprentis.

Il peut assurer la gestion administrative et financière d'une entreprise : gestion des produits et des matériels, gestion de l'espace, contrôle et suivi de la maintenance, gestion comptable et financière, achat et création d'entreprise.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure, peut exercer son activité comme salarié dans un salon de coiffure. Il peut gérer sa propre entreprise, être coiffeur indépendant en coiffure à domicile.

Il peut occuper un emploi dans une entreprise de production et de distribution de produits capillaires, dans un établissement sanitaire ou social (hôpital, maison de retraite, maison de convalescence).

Il peut occuper un poste de chef d'entreprise, directeur technique 'manager', chef de bac, animateur ou responsable technique, conseiller professionnel.

Il peut exercer le contrôle effectif et permanent de toute entreprise ou établissement de coiffure comme gérant technique.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Coiffeur, artisan-coiffeur, coloriste-permanentiste

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Intensité d'embauche, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 480 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en services aux personnes (48 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	T0X60 — Coiffeurs, esthéticiens · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	14 579
Jugés difficiles à recruter	67 %
Emplois saisonniers	12 %
Familles professionnelles (FAP)	T0X60 — Coiffeurs, esthéticiens

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage

- de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal)

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP12281

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/977/>